

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2021_C01

Séance du 4 février 2021

Date de la convocation 29 janvier 2021	
Nombre de délégués	27
Nombre de présents	23
Nombre de procurations	0
Vote :	
- POUR	23
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre février, à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Cordeliers, 3 rue Camille Desmoulins à AUCH sous la présidence de M. Hervé LEFEBVRE.

Présents: ARIES Gérard, BALAS Max, BALLENGHIEN Xavier, BAYLAC Michel, BRET Philippe, CASTELL Jean-Louis, CAVALIERE Andrew, CHABREUIL Jacques, DUCLAVE Jean, DUPOUY Philippe, FALCETO Christian, LARRIEU Muriel, GOUANELLE Vincent, LEFEBVRE Hervé, LONGO Gaëtan, MELLO Bénédicte, MONTAUGE Franck, RIVIERE François, SCUDELLARO Alain, SILHERES Jean-Luc, VILLENEUVE Franck.

Représentés: MERCIER Pascal représenté par DASTE-LEPLUS Cathy, LAREE Guy représenté par SANCERRY Alain.

A été nommé **secrétaire de séance** : M. Christian FALCETO.

Nature de l'acte : 5.2

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2020

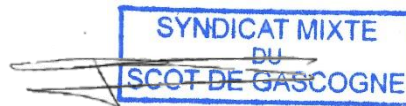
Après examen du compte rendu du dernier Comité Syndical du 15 octobre 2020, les membres du Comité Syndical **valident à l'unanimité ce compte rendu.**

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Le Président,

M. Hervé LEFEBVRE



Transmis à la Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (50 Cours Lyautey - CS 50543 - 64010 PAU CEDEX) ou par voie dématérialisée via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr